

Modalités, spécificités et généralités Mis à jour le 11 décembre 2023

Spécificités

- Les parties doivent être jouées **uniquement à partir de 13h**.
- L'avantage du package est un rabais sur chaque partie VS un achat à l'unité. Ceci se traduit par un **rabais**, en haute saison, de 9\$ entre 13h et 14h et de 3\$ de 14h à 16h.
- **L'acheteur principal paie le total du package, il peut :**
 - **S'inscrire seul** afin d'utiliser le package pour lui-même et pour des invités qui l'accompagnent.
 - **Ajouter des partenaires** avec lesquels il partage le package. Les partenaires peuvent utiliser le package, sans la présence de l'acheteur principal, pour payer leur partie et celle d'invités. L'acheteur principal peut **inscrire** des partenaires dans le formulaire de demande.
En cours de saison, il **peut ajouter** le nom d'un ou plusieurs partenaires en communiquant, par courriel, avec l'Administration du Club.
- L'Administration du Club communiquera avec l'acheteur principal pour régler le paiement qui doit se faire en un **seul versement**.
- Comme tous les joueurs publics, l'acheteur et/ou ses partenaires (incluant des invités) peuvent **s'inscrire directement sur la grille** de départ jusqu'à 3 jours avant leur date cible.
- Les **parties non-utilisées** ne peuvent être reportées l'année suivante.

Accès au parcours

- Tous les jours seulement à partir de 13h pour utiliser les droits de son package.
- Avant 13h, le joueur doit payer son droit de jeu selon la tarification unitaire.

Règlements, politiques et responsabilités du membre.

1. Le joueur et ses partenaires s'engagent à respecter les règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur.
2. En cas de défaut de se conformer aux règlements et politiques du club, les privilèges accordés seront résiliés sans aucun remboursement.
3. Le joueur et ses partenaires reconnaissent que l'utilisation de toutes les installations d'un club de golf comporte des dangers inhérents. Il accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels résultant desdits risques et dangers et ils exonèrent le Club de Golf de Lorette Inc. de toute responsabilité à cet égard.
4. Ils assument l'entière responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect des règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur. Il libère et exonère le Club de Golf de Lorette Inc. pour tout dommage relié à de tels manquements.